

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 6 janvier 2020

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 11.

L'an deux mil vingt, le 6 janvier à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Cécile TRUHAUD, Bruno LIVET, Jérémie PATUREL, Michèle OLLIVIER, Laurence HERPE, Marie-Christine MEVEL, Sandrine ARTUR.

Absents : Stéphane EVEN, Thierry L'HEVEDER, Margaux DESMYTTER, Kévin ABGRALL.

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 02/01/20

M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : projet de requalification des cheminements piétons du bourg

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé lors de sa dernière séance de faire appel à l'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) pour une assistante technique, juridique et financière afin d'accompagner la commune dans la réflexion concernant la requalification des cheminements piétons du bourg.

Afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des cheminements piétons et de valoriser l'entrée d'agglomération et l'accueil du centre bourg, des travaux de requalification sur les tracés existants sont nécessaires. L'estimation financière fournie par les services de l'ADAC 22 de ces travaux s'élève à 168 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ces travaux
- de solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- de solliciter une subvention au Département au titre de la répartition du produit des amendes de Police
- d'approuver le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
D.E.T.R.	58 800,00 €	35 %
Département	50 400,00 €	30 %
Fonds propres	58 800,00 €	35 %
	168 000,00 €	100 %

Objet : projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Guingamp

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 26 décembre 2019 un courrier du Vice-Président du Pays de Guingamp en charge du SCoT invitant la collectivité à consulter le projet de SCoT arrêté. La période de consultation dure trois mois et la commune peut émettre un avis pendant cette période.

Questions et informations diverses

- programme de voirie 2020 : abords du stade de foot, Kerguyomard, Kergolo...
- achat d'une autolaveuse au prix de 1 880,00 HT
- pierre tombée du clocher de l'église : un rendez-vous a été pris pour ce vendredi 10 janvier à 10h00 avec un technicien de l'ADAC 22 pour faire le point sur la situation
- organisation de la cérémonie des vœux du maire du samedi 18 janvier à 18h00 : préparation à 14h00 à la salle...

La séance est levée à 20h15.

Signatures des membres présents